

L'inscription à LA FORESTIERE est ferme et définitive, cependant l'annulation de l'inscription est possible en souscrivant l'option ANNULATION lors de l'inscription. Elle est disponible au prix de 10 €.

La souscription de cette option Garantie Annulation permet aux participants d'être remboursés sous certaines conditions (remboursement de l'inscription hors options) :

Application :

Maladie, accident, décès avant l'épreuve (des frères et sœurs, du conjoint, du concubin, des ascendants ou descendants au premier degré), grossesse.

Les demandes de remboursement pour tous autres motifs ou sans souscription de la garantie Annulation seront refusées.

Montant remboursé :

Montant de l'inscription pour l'épreuve hors option moins une retenue forfaitaire pour frais de gestion de 5 euros.

Date limite de la demande :

. Pour un décès : 15 jours après l'épreuve.

. Pour des raisons médicales : la demande de remboursement doit être adressée, par mail, par fax, ou par courrier à l'organisation au plus tard la veille du jour de l'épreuve. Les demandes non accompagnées de justificatifs (certificat médical, arrêt maladie, certificat hospitalisation, certificat de décès, etc.) ne seront pas étudiées.

Pour des raisons personnelles, la demande de remboursement doit être adressée, par mail, par fax, ou par courrier **à l'organisation au plus tard le 26 Août 2020** (En conséquence, l'option annulation ne peut plus être prise après cette date).

Pour les envois par courrier, le cachet de la poste faisant foi.

Contrôle de la demande :

La Forestière se réserve le droit de procéder à des vérifications par tous les moyens légaux de son choix, (demande contre visite médicale, présentation livret de famille ou fiche état civil, certificat de concubinage etc.).

Désistement – Modification d'inscription :

Pour des raisons administratives et de Sécurité les demandes de désistement au profit d'une autre personne ou de modification d'inscription sont interdites. Pour gérer des cas particuliers ou dans l'urgence elles peuvent cependant être acceptées au cas par cas. **Une participation aux frais de gestion de 5 euros sera demandée.**